

**R**ECUEIL DES

**A**CTES

**A**DMINISTRATIFS

Arrêtés : délégations de fonction – délégations de signature

N° 06-2020

# SOMMAIRE

## ACTES REGLEMENTAIRES

## DELIBERATIONS

de la

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

## de CERGY-PONTOISE

*Ce recueil contient  
des tables chronologiques*

Ce recueil est établi en application des articles L2131.1 – L5211.47 et R5211.41 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il contient les actes administratifs à caractère réglementaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

En application de l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme, les documents se rapportant aux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sont consultables à l'Hôtel d'agglomération, siège de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et dans les mairies des communes membres concernées par le projet.

Toutes annexes aux décisions et délibération du présent recueil, ainsi que tous documents contractuels signés y afférents, sont consultables à l'Hôtel d'agglomération dans le respect des dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration.

Je soussigné, Jean-Paul JEANDON, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, certifie que les actes décrits dans le sommaire ci-après :

- ont été transmis à la Préfecture de Cergy, à la date mentionnée sur chacun d'eux,
- figurent dans le Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**, mis à la disposition du public le **22 JUIL. 2020**



**Jean-Paul JEANDON**  
Président

## TABLE CHRONOLOGIQUE

### ARRETES

Numéro	OBJET	PAGE
004 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services	7
005 / 2020	Délégation de signature à Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources	9
006 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Christian GARDON, Directeur Général Adjoint du Pôle Culture, Sport, Vie étudiante, Tourisme	12
007 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Jean-Marc AGOGUE, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement urbain et Patrimoine bâti	14
008 / 2020	Délégation de signature à Madame Nadège ADAM, Directrice des Ressources Humaines	16
009 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Philippe BAEKELANDT, Directeur du Patrimoine et des Bâtiments	19
010 / 2020	Délégation de signature à Madame Angélique BOSQUET, Directrice de la Mobilité et du Stationnement	22
011 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Jérémy BERANGER, Responsable de la Gestion du domaine routier	25
012 / 2020	Délégation de signature à Madame Sylvie BURGUIERE, Directrice de l'Urbanisme Opérationnel	27
013 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Anthony FERREIRA, Responsable des Equipements et des Projets Sportifs	30
014 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Lionel FERRY, Responsable du Secteur Sud Service des Piscines	32
015 / 2020	Délégation de signature à Madame Agnès LOISEL, Responsable de l'entité de coordination technique	34
016 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Guillaume DOMY, Directeur des Sports et de la Vie Etudiante	36
017 / 2020	Délégation de signature à Madame Nathalie FRISON, Responsable du Conseil Juridique	39
018 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Benoît GIRAULT, Directeur de la Culture et de l'Education Artistique	42
019 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Stéphane GOZDIK, Directeur des Systèmes d'Information et des Moyens Généraux	45
020 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Hubert HAMONIC, Directeur des Finances, des Achats et du Contrôle de Gestion	48
021 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Djamel NEDJAR, Directeur de la Gestion Urbaine Territoriale	51
022 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Luc RAIMBAULT, Directeur Tourisme, Relations Internationales et Berges de l'Oise	54
023 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Pierre RAMOND, Directeur de la Stratégie Urbaine	57

024 / 2020	Délégation de signature à Madame Sandra RIOULT, Directrice de l'Ecologie Urbaine	60
025 / 2020	Délégation de signature à Madame Régine SOULLEYS, Responsable du Secrétariat Général	63
026 / 2020	Délégation de signature à Madame Jessica TESSIER, Directrice du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur	66
027 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Olivier MATHIEU, Responsable du Secteur Centre Service des Piscines	69
028 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Stéphane TIXIER, Directeur de la Communication	71
029 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Guillaume QUEVAREC, Responsable de la Cellule Développement Durable et Biodiversité	74
030 / 2020	Délégation de signature à Madame Isabelle ROBERT, Responsable du Secteur Nord Service des Piscines	77
031 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Frédéric TUAL, Responsable du service Maintenance Préventive et Travaux des Bâtiments	79
032 / 2020	Délégation de signature à Monsieur Laurent NIRRENGARTEN, Chef d'équipe Pôle sportif des Maradas	81
033 / 2020	Délégation de fonction à Madame Sylvie COUCHOT, 1 <sup>ère</sup> Vice - Présidente chargée de la Culture et de l'Education artistique	83
034 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Laurent LINQUETTE, 2 <sup>ème</sup> Vice - Président chargé du Budget, de la programmation des investissements et du contrôle de gestion	85
035 / 2020	Délégation de fonction à Madame Stéphanie VON EUW, 3 <sup>ème</sup> Vice - Présidente chargée de la stratégie financière et des financements extérieurs	87
036 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Thibault HUMBERT, 4 <sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'enseignement, recherche et campus international	89
038 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, 6 <sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la Gestion Urbaine Territoriale	91
039 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Hervé FLORCZAK, 7 <sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'aménagement durable	93
040 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Marc DENIS, 8 <sup>ème</sup> Vice-président chargé de la transition écologique et énergétique	95
041 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT, 9 <sup>ème</sup> Vice-président chargé du Patrimoine communautaire	97
042 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Gilles LE CAM, 10 <sup>ème</sup> Vice - Président chargé du développement économique et économie sociale et solidaire	99
043 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Joël TISSIER, 11 <sup>ème</sup> Vice - Président chargé de l'agriculture, des espaces naturels et de la biodiversité	101
044 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Eric NICOLLET, 12 <sup>ème</sup> Vice - Président chargé de la mobilité	103
045 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Philippe MICHEL, 13 <sup>ème</sup> Vice - Président chargé de l'Habitat	105
046 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Laurent LAMBERT, 14 <sup>ème</sup> Vice - Président chargé du projet d'administration territoriale et de la mutualisation	107

047 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Régis LITZELLMANN, 15 <sup>ème</sup> Vice - Président chargé de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets, et de l'économie circulaire	109
048 / 2020	Délégation de fonction à Madame Annaëlle CHATELAIN, Conseillère Déléguée chargée de la valorisation et de l'aménagement des Berges de l'Oise	111
049 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Frédéric TOURNERET, Conseiller Délégué chargé de la gestion des eaux pluviales, milieux aquatiques et prévention des risques	113
050 / 2020	Délégation de fonction à Madame Malika YEBDRI, Conseillère Déléguée chargée des Sports	115
051 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Raphaël LANTERI, Conseiller Délégué chargé du Chauffage urbain	117
052 / 2020	Délégation de fonction à Madame Monique LEFEBVRE, Conseillère Déléguée chargée de la valorisation du territoire et patrimoine touristique	119
053 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Xavier COSTIL, Conseiller Délégué chargé du Cycle urbain de l'eau	121
054 / 2020	Délégation de fonction à Madame Anne-Marie BESNOUIN Conseillère Déléguée chargée de l'éclairage public	123
055 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Benoit DUFOUR, Conseiller Délégué chargé des Parcs d'activité	125
056 / 2020	Délégation de fonction à Madame Keltoum ROCHDI, Conseillère Déléguée chargée des solidarités	127
057 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Hamid BACHIR, Conseiller Délégué chargé du Numérique et de la ville intelligente	129

# ARRETES

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR GILLES ROUVERA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision du Président n° 094 en date du 26 novembre 2019 sur la signature des conventions d'occupation du domaine public et les contrats relatifs à la domiciliation se rapportant à la Turbine,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est donné délégation à Monsieur Gilles ROUVERA, aux fins de signer les actes et documents permettant d'assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la continuité du service public.

**Article 2:** Il est donné délégation à Monsieur Gilles ROUVERA pour la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, la certification matérielle et conforme de toutes pièces et documents présentés.

**Article 3 :** Il est donné délégation à Monsieur Gilles ROUVERA aux fins de signer tous courriers, actes, décisions relevant de la gestion et des affaires du personnel permanent et non permanent de droit public et de droit privé, y compris en matière disciplinaire, ainsi que toutes les décisions et correspondances relatives notamment au recrutement, au transfert, au déroulement de carrières et de contrat, aux conditions de travail, à la paie/rémunération, à la couverture sociale, à la suspension ou à la cessation de fonctions, au retrait et à l'abrogation desdites décisions.

**Article 4 :** Il est donné délégation à Monsieur Gilles ROUVERA pour la signature des documents se rapportant aux dépôts de plainte auprès du Procureur de la République.

**Article 5 :** Il est donné délégation à Monsieur Gilles ROUVERA pour la signature :

- des ordres de mission des Directeurs de la Communication, du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur, de l'Ecologie urbaine, de la Gestion urbaine Territoriale et des Directeurs Généraux Adjointes,
- des ordres de mission des agents de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.

**Article 6 :** Il est donné délégation à Monsieur Gilles ROUVERA pour la signature des conventions d'occupation du domaine public et des contrats relatifs à la domiciliation se rapportant à la Turbine, ainsi que les notifications aux co-contractants.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes administratifs et sera notifiée à Monsieur Gilles ROUVERA ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président

   
Jean-Paul JEANDON

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME CHARLOTTE BRUYERRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DU  
PÔLE RESSOURCES**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande publique,

**VU** l'arrêté n°2008/2010 du 14 novembre 2008 portant nomination de Madame Charlotte BRUYERRE en qualité d'administrateur,

**VU** l'arrêté n°2014/1025 du 25 août 2014 portant détachement de Madame Charlotte BRUYERRE dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre de ses attributions de Directrice Générale Adjointe, délégation de signature est donnée à Madame Charlotte BRUYERRE, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

**I – En matière de gestion financière et comptable :**

1. La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
2. La signature de la mise en recouvrement des recettes communautaires de toute nature,
3. La signature du mandatement des dépenses de la Communauté d'Agglomération (budget général et budgets annexes),
4. Les décisions et documents relevant de la gestion de la dette et de la trésorerie à l'exception de la signature des contrats de prêts,
5. La certification matérielle et conforme de toutes pièces et documents.

**II – En matière de gestion administrative :**

1. La signature des correspondances administratives hors caractère précontentieux et contentieux et à l'exclusion des correspondances administratives destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes privés et d'établissements publics,
2. La signature des ordres de mission des Directeurs de son département, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels,
3. Déposer plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

### III - En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

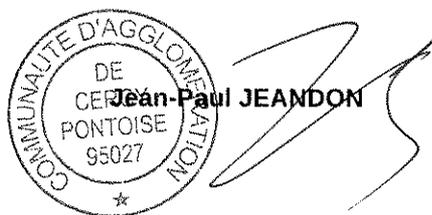
**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Charlotte BRUYERRE, la présente délégation de signature sera exercée par :

- Monsieur Hubert Hamonic, Directeur des Finances, des Achats et du Contrôle de Gestion, pour les missions visées à l'article 1.1 : «*En matière de gestion financière et comptable* », et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert Hamonic, par Monsieur Gilles Rouvera, Directeur Général des Services,
- Monsieur Gilles Rouvera, Directeur Général des Services, pour les autres missions visées au présent arrêté,

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée selon les prescriptions légales et sera notifiée à Madame Charlotte BRUYERRE, à Monsieur Hubert HAMONIC, à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président



*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR CHRISTIAN GARDON, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU  
PÔLE CULTURE,  
SPORT, VIE ÉTUDIANTE, TOURISME**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9,

**VU** l'arrêté n°2020/337 du 12 mars 2020 portant nomination de Monsieur Christian GARDON, au grade d'attaché hors classe,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre de ses attributions de Directeur Général Adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian GARDON, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

**En matière de gestion administrative**

1. La signature des correspondances administratives hors caractère précontentieux et contentieux et à l'exclusion des correspondances administratives destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes privés et d'établissements publics,
2. La signature des ordres de mission des Directeurs de son département, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels,
3. Déposer plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian GARDON, la présente délégation sera exercée par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera affichée selon les prescriptions légales et sera notifiée à Monsieur Christian GARDON et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président  
  
Jean-Paul JEANDON

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR JEAN-MARC AGOGUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU  
PÔLE AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE BÂTI**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** l'arrêté n°2014/941 du 3 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Marc AGOGUE en qualité d'ingénieur principal,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre de ses attributions de Directeur Général Adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc AGOGUE, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON , Président, pour :

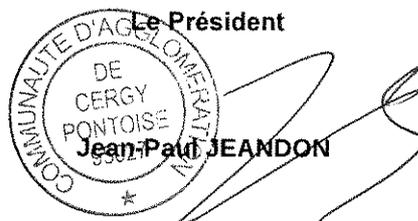
**I – En matière de gestion administrative**

1. La signature des correspondances administratives hors caractère précontentieux et contentieux et à l'exclusion des correspondances administratives destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes privés et d'établissements publics,
2. La signature des ordres de mission des Directeurs de son département, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels,
3. Déposer plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc AGOGUE, la présente délégation sera exercée par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Jean-Marc AGOGUE et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL, 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL, 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME NADÈGE ADAM, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2014/1411 du 27 novembre 2014 portant nomination par voie de mutation de Madame Nadège ADAM,

**VU** l'arrêté n°2014/1025 du 25 août 2014 portant détachement de Madame Charlotte BRUYERRE dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le contrat de travail n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Madame Nadège ADAM, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

**I – En matière de marchés publics :**

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L.2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L.2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) Marchés formalisés (L.2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative

La signature :

1. des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. des arrêtés d'annulation de mise à la retraite.
4. des arrêtés de congé maternité, congé pathologique, congé d'adoption et de paternité, congé parental, congé de présence parentale.
5. des arrêtés de congés bonifiés.
6. des arrêtés de maladie ordinaire, grave maladie, longue maladie, congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, accident du travail (attribution et renouvellement).
7. des arrêtés de reclassement indiciaire.
8. des arrêtés de temps partiel (renouvellement et fin).
9. des dossiers de retraite.
10. La transmission au représentant de l'Etat dans le Département des actes pris par les autorités communautaires.

11. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège ADAM, la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice Générale Adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Nadège ADAM, à Madame Charlotte BRUYERRE, et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président

 **Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR PHILIPPE BAEKELANDT, DIRECTEUR DU PATRIMOINE  
ET DES BÂTIMENTS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté 2009/1379 du 12 juin 2009 portant nomination de Monsieur Philippe BAEKELANDT,

**VU** l'arrêté n°2014/941 du 3 juillet 2014 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Jean-Marc AGOGUE en tant qu'ingénieur principal,

**VU** le contrat de travail n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1** : Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation est donnée à Monsieur Philippe BAEKELANDT sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

**I – En matière de marchés publics :**

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2123-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2123-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des déclarations préalables.
4. La signature des procès-verbaux de délimitation de terrain.
5. La signature des procès-verbaux de remise de terrain à usage d'installation de chantier.
6. La signature des formulaires de remaniement de parcelles cadastrales.
7. La signature des plans et procès-verbaux de bornage.
8. La signature des plans de certificat de propriété.
9. La signature des documents d'arpentage.
10. La signature des certificats d'alignement.
11. Déposer plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BAEKELANDT, la présente délégation sera exercée par Monsieur Jean-Marc AGOGUE, Directeur Général

Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Philippe BAEKELANDT, à Monsieur Jean-Marc AGOGUE et à Monsieur Gilles ROUVERA, et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président  
Jean-Paul JEANDON

The image shows a circular official stamp of the Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (95027). The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOISE 95027' and a small star at the bottom. Overlaid on the stamp is the handwritten signature of Jean-Paul JEANDON, who is identified as the President.

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: 21 JUIL. 2020
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° 06-2020
- et notification aux destinataires le : 21 JUIL. 2020

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME ANGÉLIQUE BOSQUET, DIRECTRICE DE LA MOBILITÉ ET DU  
STATIONNEMENT**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2014/615 du 26 mars 2014 portant nomination de Madame Angélique BOSQUET,

**VU** l'arrêté n°2014/941 du 3 juillet 2014 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Jean-Marc AGOGUE entant qu'ingénieur principal,

**VU** le contrat de travail n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Angélique BOSQUET sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

**I – En matière de marchés publics :**

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

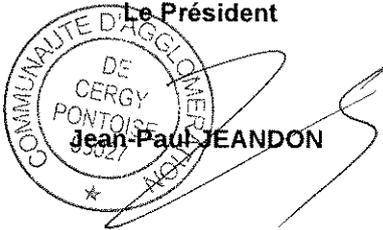
## II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angélique BOSQUET, la présente délégation sera exercée par Monsieur Jean-Marc AGOGUE, Directeur Général Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Angélique BOSQUET, Monsieur Jean-Marc AGOGUE et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président  
  
Jean-Paul JEANDON

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR JÉRÉMY BERANGER, RESPONSABLE DE LA GESTION DU  
DOMAINE ROUTIER**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9,

**VU** l'arrêté n°2013/004 portant nomination de Monsieur JérémY BERANGER en date du 4 janvier 2013,

**VU** l'arrêté n°2014/119 portant titularisation de Monsieur Djamel NEDJAR en date du 10 mars 2014,

**VU** le contrat de travail n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Monsieur JérémY BERANGER, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

1. Les permissions de voirie d'occupation du domaine public routier, ainsi que les accords techniques préalables et avis consultatifs (émis dans le respect du Règlement de Voirie et de Coordination de Travaux applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013).
2. Les ordres de mission des agents de son service, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur JérémY BERANGER, la présente délégation sera exercée par Monsieur Djamel NEDJAR, Directeur de la Gestion urbaine et territoriale, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Jérémy BERANGER, Monsieur Djamel NEDJAR et Monsieur Gilles ROUVERA.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président  
Jean-Paul JEANDON



*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME SYLVIE BURGUIERE, DIRECTRICE DE L'URBANISME  
OPÉRATIONNEL**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2008-354 du 28 août 2008 portant nomination de Madame Sylvie BURGUIERE, au grade d'Ingénieur Principal,

**VU** l'arrêté n°2014/941 du 3 juillet 2014 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Jean-Marc AGOGUE entant qu'ingénieur principal,

**VU** le contrat de travail n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Sylvie BURGUIERE sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

**I – En matière de marchés publics:**

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2122-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Déposer plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie BURGIERE, la présente délégation sera exercée par Monsieur Jean-Marc AGOGUE, Directeur Général Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Sylvie BURGUIERE, à Monsieur Jean-Marc AGOGUE et à Monsieur Gilles ROUVERA, et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR ANTHONY FERREIRA, RESPONSABLE DES EQUIPEMENTS  
ET DES PROJETS SPORTIFS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9,

**VU** le contrat de travail n° 2017-1036 du 11 juillet 2017 de Monsieur Anthony FERREIRA, Chargé de mission Sports,

**VU** l'arrêté 2002/006 du 2 janvier 2002 portant nomination de Monsieur Guillaume DOMY,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Monsieur Anthony FERREIRA sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour déposer plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony FERREIRA, la présente délégation sera exercée par Monsieur Guillaume DOMY, Directeur.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Anthony FERREIRA, ainsi qu'à Monsieur Guillaume DOMY.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020



Le Président  
CERGY  
PONTOISE  
95027  
Jean-Paul JEANDON

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR LIONEL FERRY, RESPONSABLE DU SECTEUR SUD  
SERVICE DES PISCINES**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** l'arrêté 2014/256 du 18 mars 2014 portant nomination de Monsieur Lionel FERRY,

**VU** l'arrêté 2002/006 du 2 janvier 2002 portant nomination de Monsieur Guillaume DOMY,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

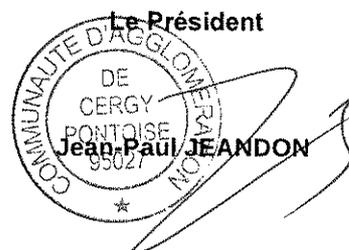
**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Monsieur Lionel FERRY sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour déposer plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel FERRY, la présente délégation sera exercée par Monsieur Guillaume DOMY, Directeur.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des actes Administratifs selon les prescriptions légales et sera notifiée à Monsieur Lionel FERRY, ainsi qu'à Monsieur Guillaume DOMY.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**



DELEGATION DE SIGNATURE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE  
CERGY  
PONTOISE  
95027  
★

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME AGNÈS LOISEL, RESPONSABLE DE L'ENTITÉ  
DE COORDINATION TECHNIQUE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** l'arrêté n°2007/862 portant nomination de Madame Agnès LOISEL en date du 25 octobre 2007,

**VU** l'arrêté n°2014/119 portant titularisation de Monsieur Djamel NEDJAR en date du 10 mars 2014,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le Règlement de Voirie et de Coordination de Travaux,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Madame Agnès LOISEL, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

1. La Délivrance de renseignements dans le cadre de déclarations de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT)
2. Les ordres de mission des agents de son service, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès LOISEL, la présente délégation sera exercée par Monsieur Djamel NEDJAR, Directeur de la Gestion urbaine et territoriale, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Agnès LOISEL, Monsieur Djamel NEDJAR et Monsieur Gilles ROUVERA.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président  
  
Jean-Paul JEANDON

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR GUILLAUME DOMY, DIRECTEUR DES SPORTS ET DE LA VIE  
ETUDIANTE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2002/006 du 2 janvier 2002 portant nomination de Monsieur Guillaume DOMY,

**VU** l'arrêté n°2020/337 du 12 mars 2020 portant nomination de Monsieur Christian GARDON, au grade d'attaché hors classe,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume DOMY sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2121-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2121-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

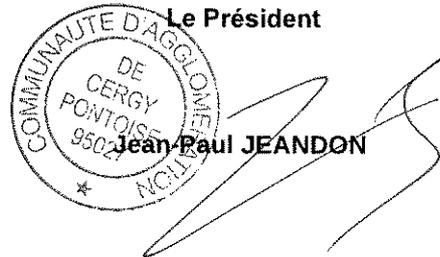
## II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume DOMY, la présente délégation sera exercée par Monsieur Christian GARDON, Directeur Général Adjoint et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Guillaume DOMY, à Monsieur Christian GARDON, et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**  
  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME NATHALIE FRISON, RESPONSABLE DU CONSEIL JURIDIQUE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté 2005/760 portant intégration en qualité d'attaché territorial de Madame Nathalie FRISON en date du 4 août 2005,

**VU** l'arrêté n°2014/1025 du 25 août 2014 portant détachement de Madame Charlotte BRUYERRE dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie FRISON sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de son service, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FRISON, la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice Générale Adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Nathalie FRISON, à Madame Charlotte

BRUYERRE, et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président



*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR BENOÎT GIRAULT, DIRECTEUR DE LA CULTURE ET DE  
L'EDUCATION ARTISTIQUE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le contrat à durée déterminée n°2017/1605 du 24 janvier 2018 de Monsieur Benoît GIRAULT, Directeur de la Culture et de l'Education artistique,

**VU** l'arrêté n°2020/337 du 12 mars 2020 portant nomination de Monsieur Christian GARDON, au grade d'attaché hors classe,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît GIRAULT, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

**I – En matière de marchés publics :**

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2122-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2122-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature de la fiche de mise à disposition temporaire du Bibliambule – triporteur bibliothèque nomade – aux communes et aux associations.
4. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît GIRAULT, la présente délégation sera exercée par Monsieur Christian GARDON, Directeur Général Adjoint et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Benoît GIRAULT, à Monsieur Christian GARDON et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**

The image shows a circular official seal of the Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY- PONTAISE 95027' and a small star at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal, and the name 'Jean-Paul JEANDON' is printed in bold black text across the signature.

**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL, 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL, 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR STÉPHANE GOZDIK, DIRECTEUR DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION ET DES MOYENS GÉNÉRAUX**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2015/542 du 20 mars 2015 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Stéphane GOZDIK,

**VU** l'arrêté n°2014/1025 du 25 août 2014 portant détachement de Madame Charlotte BRUYERRE dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane GOZDIK sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

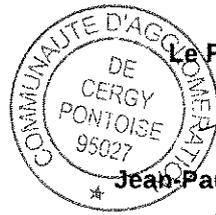
## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.
4. La signature des demandes de prêts d'un véhicule aux agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane GOZDIK, la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice Générale Adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Stéphane GOZDIK, à Madame Charlotte BRUYERRE, et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

  
**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR HUBERT HAMONIC, DIRECTEUR DES FINANCES,  
DES ACHATS ET DU CONTRÔLE DE GESTION.**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le contrat de travail n°2017/2001 du 22 janvier 2018 de Monsieur Hubert HAMONIC, Directeur des finances, des achats et du contrôle de gestion, de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** l'arrêté n°2008/2010 du 14 novembre 2008 portant nomination de Madame Charlotte BRUYERRE en qualité d'administrateur,

**VU** l'arrêté n°2014/1025 du 25 août 2014 portant détachement de Madame Charlotte BRUYERRE dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Hubert HAMONIC, sous

la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2121-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2121-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hubert HAMONIC, la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice Générale Adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Hubert HAMONIC, à Madame Charlotte BRUYERRE, à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**

The image shows the official seal of the Communauté d'Agglomération de Cergy Pontois 95027, which is circular and contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOIS 95027' and a star at the bottom. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Paul JEANDON'.

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR DJAMEL NEDJAR, DIRECTEUR DE LA GESTION URBAINE  
TERRITORIALE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2014/119 portant titularisation de Monsieur Djamel NEDJAR en date du 10 mars 2014,

**VU** le contrat de travail n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation est donnée à Monsieur Djamel NEDJAR sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Djamel NEDJAR, la présente délégation sera exercée par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Djamel NEDJAR et à Monsieur Gilles ROUVERA ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**

The image shows the official seal of the Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise 95027. The seal is circular with the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOISE 95027' around the perimeter and a small star at the bottom. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Jean-Paul JEANDON'.

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR LUC RAIMBAULT, DIRECTEUR TOURISME, RELATIONS  
INTERNATIONALES ET BERGES DE L'OISE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2014/713 du 26 mars 2014 portant avancement d'échelon de Monsieur Luc RAIMBAULT entant qu'Ingénieur en chef de classe exceptionnelle,

**VU** l'arrêté n°2014/944 du 3 juillet 2014 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Christian GARDON, attaché principal,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc RAIMBAULT sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Déposer plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc RAIMBAULT, la présente délégation sera exercée par Monsieur Christian GARDON, Directeur Général Adjoint et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Luc RAIMBAULT, et à Monsieur Christian GARDON, et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**



**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR PIERRE RAMOND, DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE URBAINE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2009/2031 du 18 mars 2010 portant nomination de Monsieur Pierre RAMOND,

**VU** l'arrêté n°2014/941 du 3 juillet 2014 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Jean-Marc AGOGUE entant qu'ingénieur principal,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation est donnée à Monsieur Pierre RAMOND sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés conclusifs à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La signature des procès-verbaux de délimitation de terrain.
4. La signature des déclarations préalables.
5. La signature des procès-verbaux de remise de terrain à usage d'installation de chantier.
6. La signature des certificats d'alignement.
7. La signature des formulaires de remaniement de parcelles cadastrales
8. La signature des plans et procès-verbaux de bornage

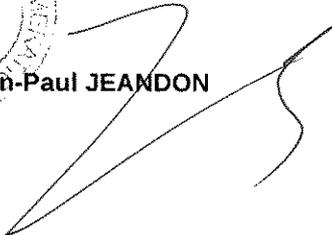
9. La signature des plans et certificat de propriété.
10. La signature des documents d'arpentage.
11. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre RAMOND, la présente délégation sera exercée par Monsieur Jean-Marc AGOGUE, Directeur Général Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Pierre RAMOND, à Monsieur Jean-Marc AGOGUE et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

  
**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**



*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME SANDRA RIOULT, DIRECTRICE DE L'ECOLOGIE URBAINE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n° 2000/136 du 18 février 2000 portant nomination de Madame Sandra RIOULT,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation est donnée à Madame Sandra RIOULT, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	« Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	« Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

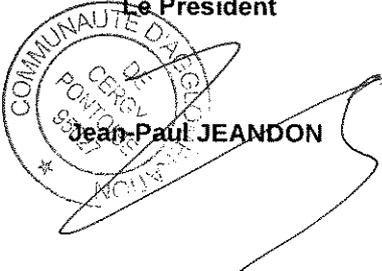
1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandra RIOULT, la présente délégation sera exercée par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Sandra RIOULT et à Monsieur Gilles

ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**  
  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME RÉGINE SOULLEYS, RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique

**VU** l'arrêté n°2013/323 de Madame Régine SOULLEYS du 19 avril 2013 portant avancement d'échelon en tant qu'attaché principal,

**VU** l'arrêté n°2014/1025 du 25 août 2014 portant détachement de Madame Charlotte BRUYERRE dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Madame Régine SOULLEYS sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de son service, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. La certification matérielle et conforme de toutes pièces et documents.
4. La réception des actes et exploits d'huissier.
5. Le paraphe et la signature du registre des délibérations du conseil, du bureau, des décisions du Président et des arrêtés, ainsi que du recueil des actes administratifs.
6. La délivrance des expéditions du registre des délibérations du conseil, du bureau, des décisions du Président et des arrêtés.
7. La transmission au représentant de l'Etat dans le Département des actes pris par les autorités communautaires.

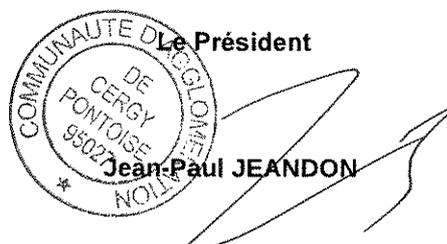
8. La signature des bordereaux d'élimination des archives.
9. Le dépôt de plainte au nom de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Régine SOULLEYS, la présente délégation sera exercée par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice Générale Adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Régine SOULLEYS, à Madame Charlotte BRUYERRE et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président  
Jean-Paul JEANDON



*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: 21 JUIL. 2020
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° 06-2020
- et notification aux destinataires le : 21 JUIL. 2020

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME JESSICA TESSIER, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le contrat de travail n°2017-2005 du 16 mars 2017 de Madame Jessica TESSIER, Directrice du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur, de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directrice, délégation de signature est donnée à Madame Jessica TESSIER, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés conclusifs à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jessica TESSIER, la présente délégation sera exercée par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Jessica TESSIER et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

The image shows a circular official seal of the Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise 95021. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOISE 95021' and a small star at the bottom. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR OLIVIER MATHIEU, RESPONSABLE DU SECTEUR CENTRE  
SERVICE DES PISCINES**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** l'arrêté 2011/742 du 11 juillet 2011 portant intégration de Monsieur Olivier MATHIEU,

**VU** l'arrêté 2002/006 du 2 janvier 2002 portant nomination de Monsieur Guillaume DOMY,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

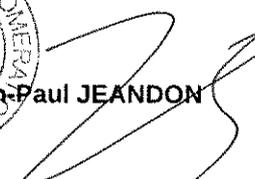
**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MATHIEU sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MATHIEU, la présente délégation sera exercée par Monsieur Guillaume DOMY, Directeur.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée selon les prescriptions légales et sera notifiée à Monsieur Olivier MATHIEU ainsi qu'à Monsieur Guillaume DOMY.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**  
  
**Jean-Paul JEANDON**



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE  
CERGY  
PONTOISE  
95027  
\*

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR STÉPHANE TIXIER, DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'Arrêté n° 2020/578 portant reclassement de Monsieur Stéphane TIXIER, Attaché,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de sa direction et de ses fonctions de Directeur, délégation est donnée à Monsieur Stéphane TIXIER sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative :

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane TIXIER, la présente délégation sera exercée par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Stéphane TIXIER et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

Le Président  


*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR GUILLAUME QUEVAREC, RESPONSABLE DE LA CELLULE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITÉ**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'arrêté n°2016-483 du 24 août 2016 de Monsieur Guillaume QUEVAREC portant avancement d'échelon en tant qu'attaché principal,

**VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** la délibération n °5 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

**ARRETE**

**Article1 :** Dans le cadre des missions et de ses fonctions de Responsable, délégation est donnée à Monsieur Guillaume QUEVAREC sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

## I – En matière de marchés publics :

	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) et marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) ≤ 15 000 € HT	• Marchés à procédure adaptée (MAPA) (L2123-1 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT
	• Marchés subséquents à un accord-cadre ≤ 90 000 € HT	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence (R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique) > 15 000 € HT Marchés formalisés (L2120-1 du Code de la commande publique)
Préparation courante du Marché Public (MP) (courriers, questions...)	X	X
Déclaration sans suite	X	
Marché	X	
Ordre de service sans incidence financière	X	X
Ordre de service ≤ 90 000 € HT	X	X
Bon de commande émis sur accord-cadres	X	X
Agrément sous-traitants	X	X
Avenant	X	
Réception des travaux et Décompte Général et Définitif	X	X
Mise en demeure du titulaire	X	
Résiliation du marché	X	

## II – En matière de gestion administrative

1. La signature des correspondances administratives, hors caractère précontentieux et contentieux, et à l'exclusion des correspondances destinées aux autorités judiciaires, aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'organismes ou établissements publics ou privés.
2. La signature des ordres de mission des agents de sa direction, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements à l'étranger ou entraînant des frais exceptionnels.
3. Le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume QUEVAREC, la présente délégation sera exercée par Monsieur Christian GARDON,

Directeur Général Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Guillaume QUEVAREC, à Monsieur Christian GARDON, à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

 **Le Président**  
**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME ISABELLE ROBERT, RESPONSABLE DU SECTEUR NORD  
SERVICE DES PISCINES**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** l'arrêté 2011/750 du 11 juillet 2011 portant intégration de Madame Isabelle ROBERT née VANTHUYNE,

**VU** l'arrêté 2002/006 du 2 janvier 2002 portant nomination de Monsieur Guillaume DOMY,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle ROBERT sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle ROBERT, la présente délégation sera exercée par Monsieur Guillaume DOMY, Directeur.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Isabelle ROBERT et à Monsieur Guillaume DOMY.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**



**Jean-Paul JEANDON**

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le:       **2 1 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le :   **2 1 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR FRÉDÉRIC TUAL, RESPONSABLE DU SERVICE MAINTENANCE  
PRÉVENTIVE ET TRAVAUX DES BÂTIMENTS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** le contrat à durée déterminée n° 2019/1509 de Monsieur Frédéric TUAL en date du 2 octobre 2019,

**VU** l'arrêté 2009/1379 du 12 juin 2009 portant nomination de Monsieur Philippe BAEKELANDT,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

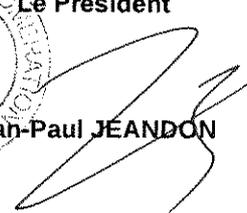
**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation est donnée à Monsieur Frédéric TUAL sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric TUAL la présente délégation sera exercée par Monsieur Philippe BAEKELANDT, Directeur.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Frédéric TUAL et à Monsieur Philippe BAEKELANDT.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

  
Le Président  
  
Jean-Paul JEANDON

*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

**ARRETÉ**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR LAURENT NIRRENGARTEN, CHEF D'ÉQUIPE PÔLE SPORTIF  
DES MARADAS**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

**VU** l'arrêté 2020/392 du 15 mai 2020 portant avancement au 7<sup>ème</sup> échelon, agent de maîtrise principal de Monsieur Laurent NIRRENGARTEN,

**VU** l'arrêté 2002/006 du 2 janvier 2002 portant nomination de Monsieur Guillaume DOMY,

**VU** l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent NIRRENGARTEN sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès des services de police et de gendarmerie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent NIRRENGARTEN, la présente délégation sera exercée par Monsieur Guillaume DOMY, Directeur.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Monsieur Laurent NIRRENGARTEN et à Monsieur Guillaume DOMY.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 15 juillet 2020

**Le Président**  
  
**Jean-Paul JEANDON**  


*Acte rendu exécutoire après :*

- transmission à la Préfecture le: **21 JUIL. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- et notification aux destinataires le : **21 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Madame Sylvie COUCHOT,**  
*1<sup>ere</sup> Vice – Présidente chargée de la Culture et de l'Education artistique*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Madame Sylvie COUCHOT en qualité de 1<sup>ere</sup> Vice – présidente, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Madame Sylvie COUCHOT, 1<sup>ere</sup> Vice-Présidente pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- au suivi de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération : Conservatoire à Rayonnement Régional, Maison des Arts, Scène des Musiques Actuelles de Cergy-Pontoise, manifestations et festivals,
- au développement de l'éducation artistique,
- au développement du réseau des bibliothèques et de la politique de lecture publique,
- au suivi du partenariat avec les associations et les différents équipements culturels,
- aux relations avec les communes dans le domaine de la politique culturelle et de l'éducation artistique,
- à l'action extérieure de la Communauté d'agglomération à la coopération décentralisée s'agissant notamment des relations avec le Bénin et Haïti,

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition de la 1<sup>ere</sup> Vice - Présidente.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Madame Sylvie COUCHOT à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Madame Sylvie COUCHOT et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020

 **Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Laurent LINQUETTE,**  
*2<sup>ème</sup> Vice – Président chargé du Budget, de la programmation des investissements et du contrôle de gestion*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Laurent LINQUETTE en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Laurent LINQUETTE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à la préparation des différentes étapes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif) pour le budget général et les budgets annexes,
- à l'élaboration et au suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI),
- aux études nécessaires à la consolidation des comptes publics de l'Agglomération,
- à la mise en place et au suivi des outils de contrôle de gestion,
- à l'évaluation des politiques publiques, en lien avec le Vice – président en charge du projet d'administration territoriale et de la mutualisation,
- à l'élaboration, la conclusion, et l'application des contrats comportant des clauses financières significatives, en lien avec les Vice-Présidents concernés.

Cette délégation s'exercera en lien avec la Vice-présidente chargée de la stratégie financière et des financements extérieurs

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 2<sup>ème</sup> Vice - Président.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Laurent LINQUETTE à signer des actes relevant des attributions d'un autre

Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Laurent LINQUETTE et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Madame Stéphanie VON EUW,**  
*3<sup>ème</sup> Vice – Présidente chargée de la stratégie financière et des  
financements extérieurs*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Madame Stéphanie VON EUW en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice – présidente, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Madame Stéphanie VON EUW, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à l'élaboration du Rapport sur les Orientations Budgétaires,
- à la réalisation des études liées à la stratégie financière pluriannuelle (prospectives financières sur le budget général et les budgets annexes),
- aux orientations stratégiques en matière de gestion de la dette et de trésorerie,
- aux demandes de subventions et de cofinancements se rapportant aux projets communautaires,
- à l'animation de l'observatoire fiscal mutualisé.

Cette délégation s'exercera en lien avec le Vice – président chargé du Budget, de la programmation des investissements et du contrôle de gestion.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition de la 3<sup>ème</sup> Vice - Présidente.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Madame Stéphanie VON EUW à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Madame Stéphanie VON EUW et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020

  
**Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Thibault HUMBERT,**  
*4<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'enseignement, recherche et campus international*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Thibault HUMBERT en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Thibault HUMBERT, 4<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- au suivi des relations avec les établissements d'enseignement supérieur, les autorités académiques, et l'ensemble des associations et organismes concernés,
- au projet de campus international (CY Campus) et au développement de l'attractivité du campus,
- au développement de la qualité d'accueil des étudiants, en lien avec les acteurs concernés (logement étudiant, restauration,...),
- à l'aide aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds d'Aide à la Vie Etudiante (FAVE),
- à l'animation de la vie étudiante.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Thibault HUMBERT à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Thibault HUMBERT et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## **ARRETE PORTANT DELEGATION A**

**Monsieur Jean-Michel LEVESQUE,**  
**6<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de la Gestion Urbaine Territoriale**

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **ARRETE**

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, 6<sup>ème</sup> Vice-président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

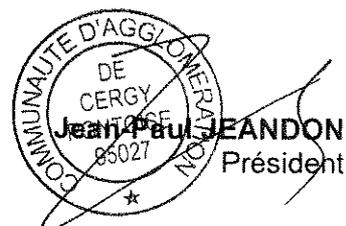
- à la gestion des voies et des espaces publics de compétence communautaire, notamment des équipements constitutifs de la voirie (signalisation lumineuse tricolore),
- à la gestion des espaces verts,
- à la propreté (Grand Centre et Pôles gare),
- à la conception et à la réalisation des projets d'aménagement d'espaces publics urbains de compétence communautaire (places publiques, squares, aires de jeux, mobilier urbain...),
- à la réalisation des infrastructures de voirie d'intérêt communautaire inscrites au programme pluriannuel d'investissement (programme, lancement des projets, suivi, contrôle jusqu'à l'achèvement),
- à l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite, en lien avec les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et avec le Vice – président en charge de la Mobilité.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 6<sup>ème</sup> Vice-président.

**Article 3** : La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Jean-Michel LEVESQUE à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Jean-Michel LEVESQUE et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Hervé FLORCZAK,**  
*7<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'aménagement durable*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Hervé FLORCZAK en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Hervé FLORCZAK, 7<sup>ème</sup> Vice-président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à l'élaboration, au suivi et à la révision des documents de planification urbaine :
  - Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Cergy-Pontoise,
  - Plan local d'urbanisme (PLU),
  - Documents d'échelle supra-territoriale : Parc naturel du Vexin, SCoT et PLU limitrophes,
- au suivi et à la mise en œuvre des dispositifs de contractualisation régionaux,
- à la réalisation des études relatives au projet d'agglomération et à la planification urbaine,
- à la diffusion et la valorisation des outils de l'Observatoire territorial de la Communauté d'agglomération,
- à la représentation de la Communauté d'agglomération, en lien et le cas échéant en suppléance du président, dans les instances métropolitaines,
- à la cohérence requise des politiques communautaires en matière d'aménagement du territoire (déplacements, habitat, développement urbain, action foncière),
- à la réalisation d'études préalables à la constitution des dossiers de création de ZAC,
- à la préparation des dossiers de création et de réalisation,

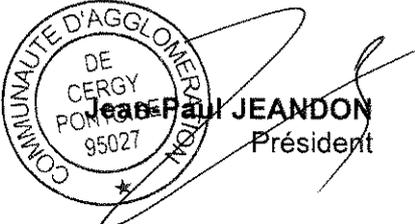
- au suivi des opérations d'aménagement d'intérêt communautaire,
- au suivi et à la présentation des comptes rendus annuels d'activités à la collectivité locale (CRACL),
- à l'élaboration et au suivi de la politique foncière de l'agglomération,
- au suivi du volet foncier de l'Observatoire territorial,
- aux cessions et aux acquisitions décidées par les instances communautaires ou par le Président sur délégation du conseil,
- à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle, jusqu'à leur achèvement, des programmes et projets d'équipements dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la CACP pour le compte de tiers (communes, Etat, ...).

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 7<sup>ème</sup> Vice-président.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Hervé FLORCZAK à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Hervé FLORCZAK et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



JEAN-PAUL JEANDON  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Marc DENIS,**  
*8<sup>ème</sup> Vice-président chargé de la transition écologique et énergétique*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Marc DENIS en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Marc DENIS, 8<sup>ème</sup> Vice-président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à l'élaboration et au suivi de l'Agenda 21-Plan Climat, ainsi qu'à la mise en œuvre des actions correspondantes notamment en matière de développement durable,
- à la lutte contre la pollution de l'air,
- à la lutte contre les nuisances sonores,
- au suivi des dossiers relatifs aux énergies nouvelles et plus généralement à l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- à la réalisation d'études et aux relations avec les communes, les groupements de communes et les services publics concourant à ces missions,
- à la rénovation énergétique des bâtiments.

Monsieur Marc DENIS exercera cette délégation en liaison avec les Vice-présidents et les conseillers délégués des secteurs concernés.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 8<sup>ème</sup> Vice-président.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Marc DENIS à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Marc DENIS et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



**Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT,**  
*9<sup>ème</sup> Vice-président chargé du Patrimoine communautaire*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT, 9<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à la construction, l'entretien et la gestion des immeubles et locaux à usage des services administratifs et techniques de la Communauté d'agglomération, à l'établissement des projets de travaux et au lancement de ces projets, à leur suivi et à leur contrôle, jusqu'à leur achèvement,
- à la représentation de la Communauté d'agglomération au sein des copropriétés et des associations syndicales dont la Communauté d'agglomération est membre,
- à l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, en lien avec les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées,
- à l'entretien, à la gestion du Cimetière Intercommunal situé à Puiseux-Pontoise, à l'attribution des concessions, à l'établissement des projets de travaux et au lancement de ces projets, à leur suivi et à leur contrôle, jusqu'à leur achèvement,
- à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle, jusqu'à leur achèvement, des programmes et projets d'équipements communautaires de superstructures (équipements culturels, sportifs ...).

**Article 2** : Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 9<sup>ème</sup> Vice-président.

**Article 3** : La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Gilles LE CAM,**  
**10<sup>ème</sup> Vice – Président chargé du développement économique et  
économie sociale et solidaire**

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Gilles LE CAM en qualité de 10<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Gilles LE CAM, 10<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

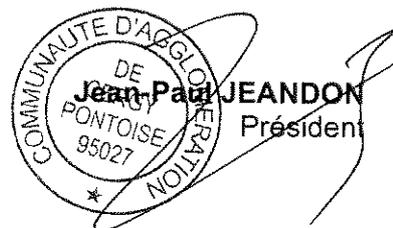
- au développement et au suivi des actions de la Communauté d'agglomération en faveur du développement économique, de l'emploi et du commerce,
- aux relations avec les entreprises et leurs représentants (réseau d'entreprises, fédérations professionnelles et chambres consulaires),
- à la Charte d'engagement territorial,
- à la réalisation d'équipements et à la mise en œuvre de services pour le développement des entreprises du territoire, la prospection et l'accueil de nouvelles activités économiques (La Turbine...)
- à l'aide à la création d'entreprises,
- à la promotion de l'attractivité économique du territoire, notamment dans le cadre européen et international,
- à l'élaboration et au suivi des actions liées à l'économie sociale et solidaire,

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 10<sup>ème</sup> Vice - Président.

**Article 3** : La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Gilles LE CAM à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Gilles LE CAM et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Joël TISSIER,**  
*11<sup>ème</sup> Vice – Président chargé de l'agriculture, des espaces  
naturels et de la biodiversité*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Joël TISSIER en qualité de 11<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Joël TISSIER, 11<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- aux espaces naturels sensibles, forestiers (Bois de Cergy, Parc de Grouchy) et agricoles,
- à la biodiversité,
- aux stratégies paysagères (PRIF, PNR, FEADER, Europe, Région...)

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 11<sup>ème</sup> Vice - Président.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Joël TISSIER à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Joël TISSIER et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



**Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Eric NICOLLET,  
12<sup>ème</sup> Vice – Président chargé de la mobilité**

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Eric NICOLLET en qualité de 12<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ARRETE

**Article 1** : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Eric NICOLLET, 12<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- au suivi de la délégation de service public du stationnement,
- aux services publics de compétence communautaire liés aux déplacements,
- aux Pôles gares (Cergy -Préfecture, Axe Majeur/Horloge...),
- aux relations avec les différents services, collectivités, sociétés et établissements concourant aux transports de voyageurs,
- au suivi du Plan de Déplacements Urbains (PDU), du Plan Local de déplacements (PLD), et du Plan de Déplacements des Entreprises (PDE) en lien avec le Vice-Président chargé de l'aménagement durable,
- à la mise en place et à la gestion du service vélos et du mobilier urbain afférent,
- à la coordination de la politique d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en lien avec les Vice-Présidents concernés et les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées,
- aux relations avec les différents services, collectivités et organismes publics pour entreprendre toutes études,
- à la prévention routière,

**Article 2** : Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 12<sup>ème</sup> Vice - Président.

**Article 3** : La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Eric NICOLLET à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Eric NICOLLET et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020

 **Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Philippe MICHEL,**  
**13<sup>ème</sup> Vice – Président chargé de l'Habitat**

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Philippe MICHEL en qualité de 13<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Philippe MICHEL, 13<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à la politique publique de l'habitat, du logement et de l'hébergement,
- au suivi et à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH),
- au suivi et à la mise en œuvre de la convention signée avec l'Etat de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement (aides à la pierre et anah),
- au suivi et à la mise en œuvre des actions décidées par la Conférence Intercommunale du logement,
- à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la convention d'équilibre territoriale,
- au suivi des actions et des aides initiées par la Communauté d'agglomération en matière d'habitat, de logement et d'offre d'hébergement,
- au suivi des aides pour les quartiers en requalification ou en restructuration en matière d'habitat,
- à la rénovation énergétique des logements, en lien avec le Vice-Président chargé de la transition écologique et énergétique,
- à l'accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite, en lien avec les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées,
- au suivi des volets habitat, logement et hébergement de l'Observatoire territorial,

- à la réalisation d'études se rapportant à l'habitat, au logement et à l'hébergement,
- à la mise en place de partenariats avec les partenaires en matière d'habitat, de logement et de l'hébergement.

**Article 2** : Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 13<sup>ème</sup> Vice - Président.

**Article 3** : La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Philippe MICHEL à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Philippe MICHEL et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020

  
**Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Laurent LAMBERT,**  
*14<sup>ème</sup> Vice – Président chargé du projet d'administration territoriale et de la mutualisation*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Laurent LAMBERT en qualité de 14<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Laurent LAMBERT, 14<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à la mutualisation (des services et des missions) et aux relations avec les Communes,
- au suivi des actions de mutualisation (schéma de mutualisation, conventions ...)
- aux services généraux, notamment en matière de flotte automobile, de restauration collective, de régie logistique,
- aux systèmes d'information,
- à la politique d'achats,
- aux décisions d'indemnisation de la Communauté d'agglomération ou d'acceptation d'indemniser un tiers,
- aux contentieux en matière d'assurance,

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 14<sup>ème</sup> Vice - Président.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Laurent LAMBERT à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Laurent LAMBERT et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Régis LITZELLMANN,**  
*15<sup>ème</sup> Vice – Président chargé de la prévention, de la collecte et de  
la valorisation des déchets, et de l'économie circulaire*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Régis LITZELLMANN en qualité de 15<sup>ème</sup> Vice – président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Régis LITZELLMANN, 15<sup>ème</sup> Vice-Président pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

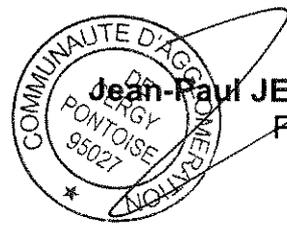
- à la prévention et à la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés,
- au suivi de la délégation de service public sur le traitement et prestations de collecte

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du 15<sup>ème</sup> Vice - Président.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Régis LITZELLMANN à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Régis LITZELLMANN et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020

  
**Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Madame Annaëlle CHATELAIN,**  
*Conseillère Déléguée chargée de la valorisation et de  
l'aménagement des Berges de l'Oise*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Madame Annaëlle CHATELAIN en qualité de conseillère déléguée, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Madame Annaëlle CHATELAIN, Conseillère Déléguée pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

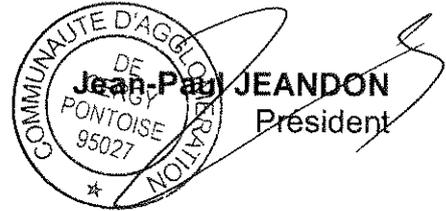
- à la valorisation et à l'aménagement des Berges de l'Oise,
- aux relations avec les structures en charge de la gestion ou de l'aménagement des Berges de l'Oise

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition de la Conseillère Déléguée.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Madame Annaëlle CHATELAIN à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Madame Annaëlle CHATELAIN et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Frédéric TOURNERET,**  
*Conseiller Délégué chargé de la gestion des eaux pluviales, milieux  
aquatiques et prévention des risques*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Frédéric TOURNERET en qualité de conseiller délégué, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Frédéric TOURNERET, Conseiller Délégué pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à la programmation, l'investissement et la gestion des réseaux de collecte et ouvrages hydrauliques des eaux pluviales,
- à la gestion des milieux aquatiques,
- à la prévention des risques inondation,
- à la réalisation d'études et aux relations avec les communes, les groupements de communes, et les services publics concourant à ces missions.

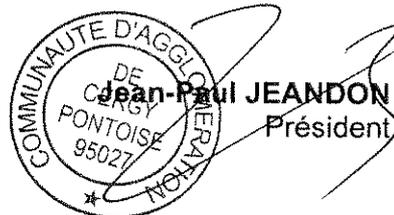
Cette délégation sera exercée en liaison avec le Vice-Président chargé du cycle urbain de l'eau.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du Conseiller Délégué

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Frédéric TOURNERET à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Frédéric TOURNERET et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Madame Malika YEBDRI,**  
*Conseillère Déléguée chargée des Sports*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Madame Malika YEBDRI en qualité de conseillère déléguée, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Madame Malika YEBDRI, Conseillère Déléguée pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

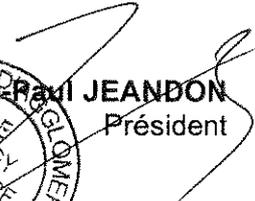
- au fonctionnement des installations sportives relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération,
- à la coordination des activités sportives,
- à l'organisation de manifestations d'agglomération en lien avec sa délégation,
- aux relations avec les associations et les organismes sportifs, en lien avec les communes.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition de la Conseillère Déléguée.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Madame Malika YEBDRI à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Madame Malika YEBDRI et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020

  
  
**Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Raphaël LANTERI,  
Conseiller Délégué chargé du Chauffage urbain**

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Raphaël LANTERI en qualité de conseiller délégué, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Raphaël LANTERI, Conseiller Délégué pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à la gestion et au développement du réseau de chauffage urbain,
- au suivi du contrat de délégation de service public de production, transport et distribution collective d'énergie calorifique,
- à la réalisation d'études et aux relations avec les communes, les groupements de communes et les services publics concourant à ces missions.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du Conseiller Délégué

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Raphaël LANTERI à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Raphaël LANTERI et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020

 **Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Madame Monique LEFEBVRE,**  
*Conseillère Déléguée chargée de la valorisation du territoire et  
patrimoine touristique*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Madame Monique LEFEBVRE en qualité de conseillère déléguée, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Madame Monique LEFEBVRE, Conseillère Déléguée pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

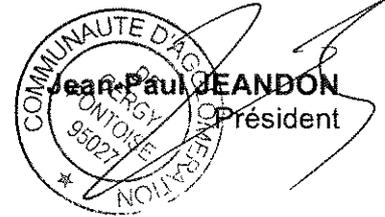
- au développement, à l'animation et à la promotion du patrimoine historique et touristique de l'Agglomération,
- aux relations avec les communes et les organismes institutionnels concernés.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition de la Conseillère Déléguée.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Madame Monique LEFEBVRE à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Madame Monique LEFEBVRE et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Xavier COSTIL,**  
*Conseiller Délégué chargé du Cycle urbain de l'eau*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Xavier COSTIL en qualité de conseiller délégué, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Xavier COSTIL, Conseiller Délégué pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

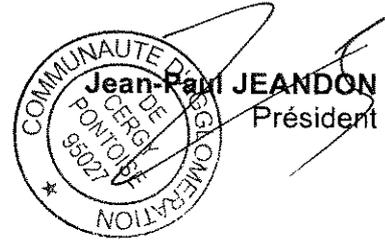
- à la programmation, la réalisation et la gestion des réseaux et des ouvrages d'eau potable, et à l'approvisionnement et la distribution en eau de l'agglomération de Cergy-Pontoise,
- à la programmation, la réalisation et la gestion du système d'assainissement des eaux usées,
- à la réalisation d'études dans les domaines de compétence précités,
- aux relations avec les communes, les groupements de communes et les services publics concourant à ces missions,
- au suivi des contrats de délégation de service public et marchés publics afférents

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du Conseiller Délégué

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Xavier COSTIL à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Xavier COSTIL et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Madame Anne-Marie BESNOUIN**  
*Conseillère Déléguée chargée de l'éclairage public*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Madame Anne-Marie BESNOUIN en qualité de conseillère déléguée, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Madame Anne-Marie BESNOUIN Conseillère Déléguée pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

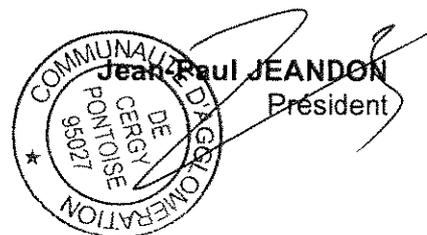
- à la programmation, l'investissement et la gestion du service public d'éclairage, et à la mise en valeur des sites, monuments, ouvrages ou édifices d'intérêt communautaire,
- à la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière,
- à la réalisation d'études et aux relations avec les communes, les groupements de communes et les services publics concourant à ces missions,
- à l'exécution du contrat de partenariat concernant le financement, l'exploitation, la maintenance, la conception et la réalisation des travaux de reconstruction initiale, différée ou complémentaire des installations du service public de l'éclairage public sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition de la Conseillère Déléguée.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Madame Anne-Marie BESNOUIN à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Madame Anne-Marie BESNOUIN et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Monsieur Benoit DUFOUR,**  
*Conseiller Délégué chargé des Parcs d'activité*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Benoit DUFOUR en qualité de conseiller délégué, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Benoit DUFOUR, Conseiller Délégué pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à l'aménagement, à la modernisation et à l'amélioration de la qualité des parcs d'activités,
- à la gestion et à l'entretien des parcs d'activités (voirie, espaces verts, sécurité),
- au remembrement foncier,
- au suivi des implantations économiques.

Monsieur Benoît DUFOUR exercera cette délégation en liaison avec les Vice-Présidents chargés du Développement économique et de l'économie sociale et solidaire et de la Gestion urbaine territoriale.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du Conseiller Délégué

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Benoit DUFOUR à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Benoit DUFOUR et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



**Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

## ARRETE PORTANT DELEGATION A

**Madame Keltoum ROCHDI,**  
*Conseillère Déléguée chargée des solidarités*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Madame Keltoum ROCHDI en qualité de conseillère déléguée, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Madame Keltoum ROCHDI, Conseillère Déléguée pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

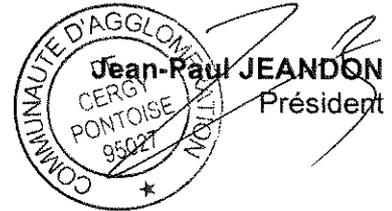
- à la mise en œuvre du Contrat de Ville en relation avec les Communes et les différents partenaires publics et associations, et à l'attribution des aides correspondantes,
- au suivi du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) et à l'attribution des aides correspondantes,
- à l'emploi, la formation et l'insertion économique (Mission Locale, PLIE...),
- au suivi du Forum de l'emploi communautaire,
- à la stratégie territoriale relative aux établissements de santé, et au suivi du Conseil local de santé mentale.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition de la Conseillère Déléguée.

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Madame Keltoum ROCHDI à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Madame Keltoum ROCHDI et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

**ARRETE PORTANT DELEGATION A**

**Monsieur Amid BACHIR,**  
*Conseiller Délégué chargé du Numérique et de la ville intelligente*

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

**VU** le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal d'élection de Monsieur Amid BACHIR en qualité de conseiller délégué, en date du 10 juillet 2020,

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Amid BACHIR, Conseiller Délégué pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

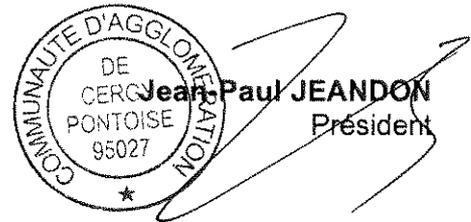
- à la mise en œuvre de l'aménagement numérique dans le cadre des orientations stratégiques.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du Conseiller Délégué

**Article 3 :** La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Amid BACHIR à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Amid BACHIR et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 juillet 2020



*Acte rendu exécutoire après :*

- Transmission à la Préfecture le : **20 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n° **06-2020**
- Et notification aux destinataires le : **20 JUIL. 2020**

A large, solid green abstract shape that resembles a stylized letter 'C' or a thick, curved line, positioned in the upper and middle portions of the page. It is set against a white background.

**CONTACT**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
Tél : 01 34 41 42 43  
[courrier@cergyponoise.fr](mailto:courrier@cergyponoise.fr)